

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 MARS 2025 à 20H30**

<u>Date de la convocation :</u> 27/02/2025
<u>Date d'affichage de l'avis :</u> 27/02/2025
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Procurations : 3 Votants : 13

PRÉSENTS : FORGEAS Jean-Pierre, ROCHER Yves, LE BARBENCHON Sébastien, HAUGUEL Damien, LEGRAND Emmanuelle, RENAULT Sylvie, ANNE Flavie, BARBIER-NEVEU Yohann, LEVAIN Julie, ANNE David.

ABSENTS EXCUSÉS : PAIMBLANC Benjamin, GUILLEMOT Véronique, PUTIGNIER Tony, WARIN Dimitry, SANVICENTE Frédérique.

PROCURATIONS : PUTIGNIER Tony donne pouvoir à ANNE David, PAIMBLANC Benjamin donne pouvoir à ROCHER Yves, WARIN Dimitry donne pouvoir à LE BARBENCHON Sébastien,

SECRÉTAIRE : ANNE David

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le précédent compte rendu du 30 janvier 2025 n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité

II) DEBAT D'ORIENTATION SUR LE SECOND PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) EN ELABORATION, A L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE SAINT-SYLVAIN - Délibération 08/2025

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-1 et suivants relatifs à la planification urbaine intercommunale et à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) ;

Vu la délibération 2021-22 du Conseil Communautaire en date du dix-huit février 2021 relative à l'élaboration du PLUi, dans laquelle les principes directeurs du projet ont été arrêtés ;

Vu la délibération 2024-94 du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 portant sur le débat du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi de la Communauté de Communes Valès dunes, et dans lequel la commune de Saint-Sylvain était déjà étudiée suite à son intégration fortement probable en cours d'élaboration ;

Vu la délibération 2024-98 du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 validant l'intégration de la commune de Saint-Sylvain dans le périmètre de la Communauté de Communes Valès dunes ;

Vu l'arrêté Préfectoral DCL-BCLI-24-021 du 11 novembre 2024 portant intégration de la commune de Saint-Sylvain au sein de la communauté de communes Valès dunes à compter du 1er janvier 2025,

Vu l'évolution des besoins de l'ensemble du territoire intercommunal, prenant en compte l'arrivée de la nouvelle commune dans le périmètre, et les ajustements nécessaires du PADD afin d'intégrer ses spécificités et ses enjeux locaux ;

Considérant que la révision du PADD doit permettre d'adapter les orientations de développement du territoire intercommunal aux enjeux socio-économiques, environnementaux et d'urbanisme de la nouvelle commune intégrée ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

1. **Débattre** du second projet de PADD du PLUi qui intègre les nouvelles orientations stratégiques pour le territoire élargi, en tenant compte de la nouvelle commune de Saint-Sylvain. Ce PADD proposera des ajustements spécifiques relatifs :

- À l'aménagement du territoire de la nouvelle commune,
- À la gestion de l'urbanisation et de l'habitat,
- À la préservation des espaces naturels et agricoles,
- À la mobilité et aux infrastructures intercommunales.

2. **Confirmer** l'objectif de cohérence du PLUi à l'échelle de la Communauté de Communes, en s'assurant que les principes de développement durable, de mixité sociale et de développement économique équilibré soient maintenus pour tous les territoires concernés, y compris la commune nouvellement intégrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

↳ **Prend** acte du débat d'orientation sur le second projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en élaboration, à l'intégration de la commune de Saint-Sylvain.

III) SDEC – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU MANDAT MAÎTRISE D'OUVRAGE – Délibération 09/2025

Vu la délibération 18/2022, convention conseil en énergie partagé de niveau 1,

Vu la délibération 19/2022, convention conseil en énergie partagé de niveau 2.

Vu la délibération 55/2022, convention conseil en énergie partagé de niveau 3.

Monsieur Le Maire, présente au conseil municipal l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

L'objet de cet avenant concerne l'article 2 – Programme de travaux et enveloppe financière prévisionnelle, les annexe n°1-Programme de travaux et annexe n°2 – Plan de financement prévisionnel sont modifiées.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (HORS TAXES)

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Maitrise d'oeuvre	28 000,00 €	AIDES PUBLIQUES		
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	13 600,00 €	État - DETR	50 802,80 €	15,81%
Dépense de travaux	261 691,72 €	État - Fond vert	83 801,24 €	26,08%
Aléas	5 000,00 €	Conseil départemental	111 800,00 €	34,79%
Mandat de maîtrise	13 084,64 €	Autres subventions : SDEC ENERGIE	10 467,71 €	3,26%
				0,00%
				0,00%
		Sous-total 1^{er}	256 871,75 €	79,93%
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	64 504,61 €	20,07%
		Emprunts		0,00%
		Autres : (à préciser)		0,00%
		Sous-total 2	64 504,61 €	20,07%
TOTAL H.T.	321 376,36 €	TOTAL H.T.	321 376,36 €	100%

(1) Le montant total prévisionnel des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant total (H.T.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **Approuve** l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

IV) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 – Délibération 10/2024

Considérant les demandes de subventions reçues pour l'année 2025,
Considérant que pour la préparation du budget primitif 2025, il est impératif de statuer sur le montant des subventions allouées,

Il est proposé au Conseil Municipal, de débattre sur la répartition des subventions, proposée comme suit :

1	Vimont Animations	700 €
2	ADMR	160 €
3	Amicale des donneurs de sang	50 €
4	APEBV	500 €
5	Autres	250 €
6	Argences Hand Ball	105 €
7	Association « Les fée papillons »	100 €
8	Association anciens combattants	200 €
9	Foyer socio-éducatif collègue	200 €
10	La ligue contre le cancer	50 €
11	La passerelle en Val ès Dunes	630 €
12	Muance FC	75 €
Total		3 020 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec deux abstentions et 11 voix pour :

- ✍ **Approuve** la répartition des subventions présentées,
- ✍ Le montant sera imputé à l'article 6574 du budget 2025. Un crédit suffisant sera prévu lors du vote du budget.

V) **DIVERS**

- ✍ Passage piéton : il a été évoqué le fait de sécuriser le passage piéton au niveau de l'arrêt de bus, par des lumières bleues – réunion prévue avec M. Croteau pour divers aménagements.
- ✍ Retour sondage clos du buisson : 68% de réponse non-favorable au projet proposé par la commune. Suite aux diverses interrogations, un courrier a été adressé aux habitants directement concernés et est disponible sur le site de la mairie. <https://vimont.fr>
- ✍ Bac ordures ménagères : Pour rappel, une enquête a été réalisée, par la société QUADRIA, pour connaître la composition des foyers afin de livrer les nouveaux bacs d'ordures ménagères.
- ✍ Prochain Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025.

Séance levée à 22h00

Délibération du Conseil municipal prise lors de la **séance du 06 mars 2025** :

N° 08/2025 – Débat d'orientation PADD modifié
N° 09/2025 – SDEC – Avenant n°1 à la convention de mandat maîtrise d'ouvrage
N° 10/2025 – Vote des subventions aux associations 2025

ANNE David



FORGEAS Jean-Pierre



HAUGUEL Damien

ROCHER Yves

LEGRAND Emmanuelle

LE BARBENCHON Sébastien

RENAULT Sylvie

ANNE Flavie

BARBIER-NEVEU Yohann

LEVAIN Julie